

**RAPPORT D'ACTIVITE 2015
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ALLIER**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement l'Allier est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2015 se caractérise dans le département de l'Allier par une baisse des dépôts de dossiers par rapport à 2014 de -7,41%. Cette tendance baissière se retrouve dans les statistiques nationales mais est plus marquée dans le département.

La proportion de redépôts reste quasi stable à 42,40% des dossiers déposés (contre 42,04% en 2014).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers soumis pour examen de recevabilité s'établit à 1614 dossiers, en baisse de -3,12% par rapport à 2014. Sur les 1521 dossiers jugés recevables par la commission, la part des dossiers avec une capacité de remboursement négative s'établit à 51,87% et 241 dossiers comportaient un bien immobilier (résidence principale), soit dans 15,84% des dossiers recevables.

Le nombre de dossiers jugés irrecevables progresse de 8,42% pour atteindre 103 dossiers. Cela représente 9,46% des dossiers traités, une proportion inférieure à celle constatée au niveau national (11,49%) et régional (11,70%).

Le nombre de dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire progresse de 7,21% pour s'établir à 565 dossiers.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

En 2015, le nombre de dossiers ayant abouti à un plan conventionnel recule à nouveau pour s'établir à 260 dossiers (-23,30%). Cela représente 14,82% des dossiers traités, une part plus importante qu'au niveau national (11,38%) et en phase avec le niveau régional (14,38%). Une partie de cet écart provient sans doute de la proportion plus grande de dossiers comportant un bien immobilier dans le département de l'Allier et la Région.

Le nombre de dossiers ayant fait l'objet de mesures imposées ou recommandées s'établit à 706 dossiers dont 67,8% de mesures immédiates (479 dossiers) et 42% de mesures consistant en une suspension d'exigibilité (299 dossiers). La part des mesures imposées ou recommandées immédiates s'établit à 27,31% des dossiers traités contre 28,48% au niveau régional et 28,71% au niveau national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes s'établit à 73,67% (en progression par rapport à 2014, 70,76%) et reste inférieur au taux constaté au niveau national (76,85%). La part, plus importante dans département, de dossiers avec bien immobilier, et qui peuvent aboutir à un plan provisoire aux fins de mise en vente du bien peut expliquer une partie de cet écart.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	3	Présentation rapport annuel, rencontres bilatérales
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	2	Participation aux séances plénières de la commission
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 86</i>	Intervention auprès du CNAS à Gannat (7 travailleurs sociaux), de la CAF à Moulins (7 stagiaires) et de l'IRFSSA à Moulins (38 étudiants en 1 ^{ère} année et 34 en 3 ^{ème} année).
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 20</i>	Dans le cadre de la convention départementale signé en mars 2015 avec l'UDCCAS (déclinaison de la convention nationale), organisation de deux sessions d'accueil/formation au sein du secrétariat de travailleurs sociaux des CCAS du département.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	néant
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	3	Présentation de la procédure du surendettement lors de 3 réunions de banquiers à Moulins, Vichy et Montluçon.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3	Présentation de la procédure du surendettement auprès d'étudiants des IUT de Montluçon et Moulins (150 étudiants) et d'élèves du Lycée Jean Monnet à Yzeure (50 élèves)

Relations avec les Tribunaux :

Une réunion a été organisée pour la présentation du rapport annuel d'activité de la commission avec les juges du département et s'est poursuivie par des échanges très riches sur la procédure. Par ailleurs, deux rencontres bilatérales, avec les juges de Vichy et Montluçon ont été organisées dans le cadre de prises de fonction de magistrats. Enfin, la juge du TI de Montluçon a assisté à une séance plénière de la commission et passé une journée au sein du secrétariat.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Dans le cadre de la convention signée entre la Banque de France et le Ministère du logement, un correspondant de la commission a été nommé à la CCAPEX de l'Allier. Un échange de données informatisées régulier a été mis en place entre les deux commissions en cours d'année.

² (organisées ou participation)

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

1) Relations avec l'UDCCAS

En mars 2015, la Banque de France a signé une convention avec l'UDCCAS (déclinaison convention nationale). Cette convention prévoit la formation et l'information régulière des travailleurs sociaux des CCAS.

C'est ainsi que le secrétariat a formé les personnels des CCAS du département sur le dispositif du surendettement et sur la procédure du droit au compte lors de deux sessions de formation organisées à la Banque de France. Ces actions ont concerné 20 travailleurs sociaux.

2) Relations avec l'IFRSS Auvergne Croix-Rouge Française

L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Auvergne (IFRSS) forme de futurs professionnels du secteur sanitaire et social. Dans le cadre de la formation des assistants sociaux, la Banque de France intervient en première et troisième année pour compléter la formation dispensée sur le surendettement des ménages. En 2015, les deux sessions de formation animées par la Banque de France ont réuni 72 étudiants.

3) Relations avec la CAF

La Banque de France est intervenue lors d'une formation interne destinée aux personnels de la CAF afin de présenter le dispositif du surendettement. 7 stagiaires ont été formés.

4) Relations avec le CNAS

À la demande du CNAS, le secrétariat est intervenu lors d'une session de formation interne réunissant 7 travailleurs sociaux afin de présenter le dispositif de traitement du surendettement.

5) Relations avec la sphère de l'éducation

Dans le cadre de la convention qui lie le rectorat d'académie d'Auvergne et la Banque de France, mais également dans le cadre de son action, plus large, de participation à l'éducation financière du public, le dispositif de traitement des situations de surendettement a été présenté à des étudiants de l'IUT de Montluçon et de l'IUT de Moulins, ainsi qu'à des lycéens du lycée Jean Monnet à Yzeure.

Par ailleurs, une dizaine de collégiens de quatrième, en stage « découverte » à la Banque de France ont également été sensibilisés à la gestion budgétaire et au dispositif du surendettement.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- *Accompagnement social*

La commission utilise souvent la possibilité qui lui est offerte de recommander une mesure d'aide ou d'accompagnement social ou budgétaire, notamment en cas de PRP successives. Toutefois, en l'absence de correspondants désignés par la CAF et le Conseil Général, dont les rôles ne sont pas précisément définis dans la loi, il est difficile de se prononcer sur la mise en place effective de ces mesures.

- *Traitement des assurances (décès, invalidité, chômage...)*

Dans les dossiers avec des accidents de la vie normalement couverts par des assurances –notamment sur les crédits immobiliers-, les commissaires regrettent de ne disposer que très rarement de l'information sur la prise en charge ou non par l'assurance. Outre le fait que cette information aurait un impact direct sur l'économie du dossier, les commissaires estiment que les débiteurs devraient pouvoir se faire assister pour faire valoir leurs droits.

- *Cas des dossiers comportant des parts de SCI*

La commission signale les difficultés de traitement rencontrées dans les dossiers dans lesquels les débiteurs détiennent des parts de SCI. En effet, les débiteurs rencontrent des difficultés à valoriser leur part dans la SCI alors que dans le même temps les SCI ne sont pas obligées d'établir des comptes annuels. Ces dossiers posent également des difficultés dans le montant des dettes et des actifs à déclarer par le débiteur.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- *Cas de divorces/Partage de la communauté*

La commission traite de plus en plus de situation de couples en instance de divorce et s'interroge sur son rôle dans ce cas. Le plus souvent, elle ne peut qu'élaborer des mesures provisoires dans l'attente du partage de la communauté.

- *Etat du marché immobilier local*

L'état du marché immobilier local, notamment sur certains bassins comme Montluçon, rend très hypothétique la réalisation d'un actif immobilier lorsqu'elle est demandée par la commission. C'est ainsi que depuis 2014, des mesures provisoires aux fins de mise en vente du bien succèdent à des précédentes mesures provisoires.

Les orientations en PRP avec LJ, en l'absence d'informations sur le bien, aboutissent parfois à des situations de blocage au sein des tribunaux (biens invendables, insalubres, habités par des tiers...).

- *Mise en place des mesures*

Malgré tous les efforts du secrétariat et des travailleurs sociaux, il subsiste un certain nombre de mesures qui ne sont pas mises en place par négligence/ignorance des débiteurs. Par ailleurs, les montants prévus dans les mesures sont souvent différents lors des premiers prélèvements, les créanciers invoquant les assurances, les frais de mise en place etc.

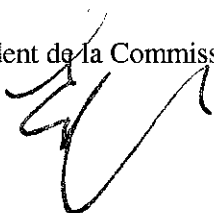
La question d'un « commissaire à l'exécution des mesures » pourrait utilement se poser.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Néant

Date : 05/02/2016

Président de la Commission



Secrétaire de la Commission



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2015³

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1588	1715	-7,41
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	253		
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois)	42,40	42,04	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois)	6,18	6,34	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1614	1666	-3,12
Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)	1521	1584	-3,98
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	241		
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	51,87%		
Dossiers irrecevables (A)	103	95	8,42
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1545	1631	-5,27
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	565	527	7,21
- vers une procédure de réaménagement de dettes	980	1104	-11,23
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	542	519	4,43
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	517	495	4,44
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	25	24	4,17
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	966	1060	-8,87
- Plans conventionnels conclus	260	339	-23,30
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois)	162	133	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	61	52	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	706	721	-2,08
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	479	394	21,57
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	299	306	-2,3
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	117	136	-13,97
Autres sorties (E)	26	12	116,67
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1754	1822	-3,73
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	3	10	-70
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	747	585	27,69

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	9,46	11,70	11,49
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	31,07	28,95	31,60
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	14,82	14,38	11,38
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	12,94	12,29	12,53
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	27,31	28,48	28,71
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4,39	4,20	4,29
Taux de solutions pérennes	73,67	73,53	76,85

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

		Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endette- ment moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Nom géographique	Type de dettes							
AUVERGNE	Dettes financières	125 362,98	3745	17088	81,80%	33 474,76	89,51%	4,56
	Dont Autres dettes financières	3 109,77	2378	3088	2,03%	1 307,73	56,84%	1,30
	Dont Dettes financières consomma- tion	66 471,48	3345	12697	43,37%	19 871,89	79,95%	3,80
	Dont Dettes financières immobiliè- res	55 781,72	642	1303	36,40%	86 887,42	15,34%	2,03
	Dettes de charges courantes	15 640,15	3439	14408	10,21%	4 547,88	82,19%	4,19
	Autres dettes	12 252,54	2454	6123	7,99%	4 992,89	58,65%	2,50
	Endette- ment global	153 255,67	4184	37619	100,00%	36 628,98	100,00%	8,99
		Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endette- ment moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Nom géographique	Type de dettes							
Commission de surendettement des particuliers de l'Allier	Dettes financières	44 338,65	1356	5932	81,04%	32 698,12	89,15%	4,37
	Dont Autres dettes financières	1 172,77	892	1139	2,14%	1 314,76	58,65%	1,28
	Dont Dettes financières consomma- tion	22 592,59	1174	4302	41,29%	19 244,11	77,19%	3,66
	Dont Dettes financières immobiliè- res	20 573,29	258	491	37,60%	79 741,44	16,96%	1,90
	Dettes de charges courantes	6 145,50	1267	5522	11,23%	4 850,43	83,30%	4,36
	Autres dettes	4 230,54	935	2494	7,73%	4 524,64	61,47%	2,67
	Endette- ment global	54 714,69	1521	13948	100,00%	35 972,84	100,00%	9,17

